



AVIS AU PUBLIC

COMMODO ET INCOMMODO

Conformément aux articles respectifs de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que les **demandes** et **décisions** ci-dessous ont été adressés à l'administration communale de Hesperange pour **affichage et publication**.

N° DU DOSSIER	DATE	DEM ⁽¹⁾	DÉC ⁽²⁾	ITM ⁽³⁾	ENV ⁽⁴⁾	COM ⁽⁵⁾	DEMANDEUR	OBJET DE LA DEMANDE	EMPLACEMENT	AFFICHAGE	
										DU	AU
1/2023/0654/160	07.12.23		X	X			ORCHIMONT SA	Exploitation d'une station service et dépôt d'essence 1/2022/0014	40, Rue Rangwee à Howald	04.12.24	13.01.25
3A/2024/3846/173	09.10.24		X	X			COMAT LOCATIONS SA	Exploitation d'un appareil de levage mobile Liebherr type L-504 COMPACT	10, rue des Bruyères à Howald	04.12.24	13.01.25
3A/2024/3848/173	09.10.24		X	X			COMAT LOCATIONS SA	Exploitation d'un appareil de levage mobile Manitou type MRT 1845	10, rue des Bruyères à Howald	04.12.24	13.01.25
1/2024/0141	28.11.24		X		X		ORANGE COMMUNICATIONS LUXBG	Exploitation d'un site d'installation radiotechnique site 427 Fentange Post Tower	Route de Thionville à Alzingen	04.12.24	13.01.25
3A/2024/4075/176	27.11.24		X	X			LME SARL	Exploitation d'un monte-escaliers pour le compte de Mme. WILGE-ROESGEN	32, Rue Auguste Scholer à Howald	04.12.24	13.01.25
3A/2024/4172/174	04.12.24		X	X			COMAT LOCATIONS SA	Exploitation d'un élévateur à fourches Manitou Type M135D	Territoire du Grand-Duché de Luxembourg	11.12.24	20.01.25
3/2024/0048	04.12.24		X		X		IKO REAL ESTATE	Excavation des terres polluées et chantier d'excavation autre que la roche	5, rue des Bruyères à Howald	11.12.24	20.01.25
3A/2024/4295/174	05.12.24		X	X			NAUTILUS BAD KULTUR SA	Exploitation d'un élévateur à fourches Doosan type BSL16N-7	Territoire du Grand-Duché de Luxembourg	11.12.24	20.01.25
3A/2024/4328/174	05.12.24		X	X			COMAT LOCATIONS SA	Exploitation d'un appareil de levage mobile Liebherr type L506	Territoire du Grand-Duché de Luxembourg	11.12.24	20.01.25
3A/2024/4329/174	05.12.24		X	X			COMAT LOCATIONS SA	Exploitation d'un appareil de levage mobile Manitou type ULM 412H	Territoire du Grand-Duché de Luxembourg	11.12.24	20.01.25
3B/2024/0078	06.12.24		X		X		ADM. DES BATIMENTS PUBLICS	Modification du délai de mise en exploitation (3B/23/0064)	11, Boulevard des Scillas à Howald	11.12.24	20.01.25
3A/2024/4484/183	09.12.24		X	X			GOBLET LAVANDIER & ASS. SA	Cessation d'activité d'un appareil de levage	55, Boulevard des Scillas à Howald	11.12.24	20.01.25
1/2024/0144	05.12.24		X		X		POST Luxembourg	Exploitation d'un site d'installation radiotechnique Site Alzingen ZI-KK	Route de Thionville à Alzingen	11.12.24	20.01.25
3A/2024/4358/184	19.11.24	X		X			TK ELEVATOR Luxembourg SARL	Exploitation d'un appareil élévateur à la plate forme pour personnes pour le compte de la	12, Ceinture des Rosiers à Howald	08.01.25	23.01.25
3A/2024/4486/174	05.12.24	X		X			COCA-COLA EUROPEAN PARTNERS Luxembourg SARL	Exploitation d'un élévateur à fourches Toyota type OSE120CB - 6847971	2, rue des Joncs à Howald	08.01.25	23.01.25
3A/2024/4487/174	05.12.24	X		X			COCA-COLA EUROPEAN PARTNERS Luxembourg SARL	Exploitation d'un élévateur à fourches Toyota type OSE120CB - 6848948	2, rue des Joncs à Howald	08.01.25	23.01.25
3A/2024/4488/174	05.12.24	X		X			COCA-COLA EUROPEAN PARTNERS Luxembourg SARL	Exploitation d'un élévateur à fourches Toyota type OSE120CB - 6849745	2, rue des Joncs à Howald	08.01.25	23.01.25
3A/2024/4490/174	05.12.24	X		X			COCA-COLA EUROPEAN PARTNERS Luxembourg SARL	Exploitation d'un élévateur à fourches Toyota type OSE120CB - 6849303	2, rue des Joncs à Howald	08.01.25	23.01.25
3A/2024/4491/174	05.12.24	X		X			COCA-COLA EUROPEAN PARTNERS Luxembourg SARL	Exploitation d'un élévateur à fourches Toyota type OSE120CB - 6848207	2, rue des Joncs à Howald	08.01.25	23.01.25
3A/2024/4512/174	05.12.24	X		X			COCA-COLA EUROPEAN PARTNERS Luxembourg SARL	Exploitation d'un élévateur à fourches Toyota type OSE120CB - 6847589	2, rue des Joncs à Howald	08.01.25	23.01.25
3A/2024/4516/174	05.12.24	X		X			COCA-COLA EUROPEAN PARTNERS Luxembourg SARL	Exploitation d'un élévateur à fourches Toyota type OSE120CB - 6353287	2, rue des Joncs à Howald	08.01.25	23.01.25
3A/2024/4519/174	05.12.24	X		X			COCA-COLA EUROPEAN PARTNERS Luxembourg SARL	Exploitation d'un élévateur à fourches Toyota type OSE120CB - 6352780	2, rue des Joncs à Howald	08.01.25	23.01.25
3A/2024/4489/174	05.12.24	X		X			COCA-COLA EUROPEAN PARTNERS Luxembourg SARL	Exploitation d'un élévateur à fourches Toyota type OSE120CB - 6849994	2, rue des Joncs à Howald	08.01.25	23.01.25
3A/2024/4410/184	19.11.24	X		X			TK HOME SOLUTIONS	Exploitation d'un monte escaliers pour le compte de M. Mulheims	26, Rue Pierre Weydert à Fentange	08.01.25	23.01.25
1/2024/0088/177	12.12.24		X	X			DUPONT DE NEMOURS	Emploi de solvants organiques et stockage de substances et mélanges classés	2, rue Général Patton à Contern	08.01.25	17.02.25
1/2024/0170/139 Ces.	27.12.24		X	X			MYLAR SPECIALTY FILMS LUXBG SA	Cessation d'activités du dépôt de plastique et réservoir d'azote liquide	Rue Général Patton à Contern	08.01.25	17.02.25

DOSSIERS DE DEMANDE

Pour les établissements des classes 1 et 2, l'affichage des avis indiquant l'objet de la demande d'autorisation doit avoir lieu simultanément à la maison communale et, de manière bien apparente, à l'emplacement où l'établissement est projeté.

A dater du jour de l'affichage, le dossier de demande est déposé pendant une période de 15 jours au service technique communal (bureau E5) et pourra y être consulté pendant ce délai par tous les intéressés. A l'expiration du délai d'affichage, le bourgmestre ou son délégué recueille les observations écrites et procède à une enquête de commodo et incommodo, dans laquelle sont entendus tous les intéressés qui se présentent. Il est dressé procès-verbal de cette enquête.

Les établissements des classes 3, 3A et 3B sont soumis à l'autorisation des ministres, sans qu'il y ait lieu de recourir à la procédure d'affichage et publication de la demande d'autorisation.

NOTIFICATIONS D'UNE DÉCISION / ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Le public est informé des décisions en matière d'établissements classés par affichage à la maison communale pendant 40 jours tandis qu'elles ne sont pas affichées à l'emplacement où l'établissement est projeté.

Un recours pourra être introduit devant le Tribunal Administratif qui statuera en dernière instance et comme juge de fond. Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de 40 jours. Ce délai commence à courir à l'égard du demandeur de l'autorisation à dater de la notification de la décision et vis-à-vis des autres intéressés à dater du jour de l'affichage de la décision.

Pendant toute la durée de l'exploitation d'un établissement, une copie des autorisations est conservée à la commune et peut y être consultée librement.



Hesperange, le 8 janvier 2025
Pour le Collège Echevinal

Le Bourgmestre,

Marc LIES